



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Schoelcher, le 22 avril 2020

Le Recteur de l'Académie de la Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Rectorat

à

Mesdames, Messieurs,
les personnels de l'académie de Martinique

Secrétariat général
Direction des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Jean-Philippe RODRIGUEZ

SG/YJ/SGAa DRH/JPR/LR- n°2020 - 24

Téléphone
0596522981

Fax : 0596522989

Mel : ce.drh@ac-martinique.fr

Les hauts de Terreville
97279 Schoelcher
Cédex

Objet : Accompagnement des personnels durant la période d'urgence sanitaire

Dans un contexte de crise sanitaire inédite, je veux saluer votre engagement auprès des élèves, votre capacité d'adaptation pour assurer la continuité du service public de l'Éducation nationale et de la jeunesse, et soutenir les services de soins dans le cadre des centres d'accueils ouverts au sein de certaines écoles et établissements scolaires.

La période d'urgence sanitaire vous conduit en effet à exercer vos fonctions dans des conditions très particulières : travail à distance, travail dans le cadre d'un PCA, volontariat pour assurer l'accueil des enfants des personnels soignants et indispensables à la gestion de la crise ou placement en autorisation spéciale d'absence.

Soucieux d'accompagner tous les personnels et d'être à leur écoute, le rectorat d'académie met à votre service **un dispositif dédié, en complément des actions engagées par les personnels de direction, d'inspection et les cadres administratifs.** Ce dispositif doit permettre de vous **apporter des réponses concrètes, opérationnelles et rapides.**

UNE ÉQUIPE RESSOURCE EST À VOTRE SERVICE

Une équipe ressource pluridisciplinaire est à votre service (conseillères RH de proximité, médecin de prévention, médecin conseil, infirmières, conseiller de prévention, psychologue clinicienne, conseillères techniques et assistants de service social, conseillère mobilité carrière, ...). Elle doit aussi s'appuyer sur les cadres de proximité, tout particulièrement inspecteurs de circonscription et chefs d'établissements.

Cette équipe a pour mission d'écouter, d'accompagner et d'apporter des solutions à chaque agent qui en exprime le besoin ou dont les difficultés auront été identifiées. Ce dispositif permet à chaque agent, quel que soit son statut, d'accéder aux services suivants.

1. Deux numéros à votre écoute - 0 800 280 972 et 0805 500 005

- Des professionnels de votre académie vous écoutent, du lundi au vendredi au **0 800 280 972** de 8 h à 17 h 30.
- L'Espace d'accueil et d'écoute (EAE) de la MGEN mis en place à la demande du ministère, gratuit et accessible au **0805 500 005** de 7H à 12h30 du lundi au vendredi.



N'hésitez pas également à contacter directement votre chef d'établissement ou votre chef de service ou de bureau si vous le souhaitez, soit par téléphone soit par courriel.

2. Les services d'action sociale mobilisés à vos côtés

Pendant la période de confinement les services d'action sociale continuent à intervenir pour les situations les plus urgentes ; ils peuvent ainsi délivrer des « secours » ou « prêts ».

Un numéro est donc à votre disposition pour vous venir en aide **0 800 280 972**.

3. Un groupe de parole que vous pouvez constituer avec vos collègues

Vous avez envie de retrouver certains de vos collègues ou d'échanger sur certains thèmes avec des collègues d'autres établissements ou services ? C'est possible, sur demande auprès de la direction des ressources humaines de l'académie en appelant au numéro local de la cellule d'écoute. L'équipe en charge de votre accompagnement prendra contact dans les meilleurs délais avec vous afin de vous proposer de participer à une session d'échange sous forme de visioconférence / audioconférence.

La psychologue clinicienne de l'académie, Madame Arthémis LANCERY, particulièrement mobilisée sur ce dispositif, peut également vous accompagner de manière individualisée et en toute confidentialité (contact par téléphone au 06 96 25 61 47 ou par mail arthemis.lancry@ac-martinique.fr).

4. Une aide pour concevoir un nouveau projet professionnel

Si pendant la période de confinement, vous êtes amené à réfléchir à votre avenir et à vous projeter dans de nouvelles fonctions, vous pouvez faire une demande d'entretien auprès de la direction des ressources humaines, qui vous orientera vers des conseillers RH de proximité ou la conseillère mobilité carrière, Madame Nathalie SAINT-AIME (nathalie.saint-aime@ac-martinique.fr).

Je sais pouvoir compter sur votre sens du service public et votre attachement à notre mission éducative. Notre engagement collectif nous permettra de retrouver progressivement des conditions satisfaisantes d'exercice et de mener à bien nos objectifs de transmission de connaissances et de valeurs.

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Jean-Philippe RODRIGUEZ